

News Release — For immediate release

Communiqué de presse — Pour diffusion immédiate



Julie Cull

Communications and Media Relations Coordinator
Coordonnatrice des communications et relations de presse

Tel: 613 248-3433 ext. 136

E-mail: jcull@equinecanada.ca

2685 Queesview Dr. Suite 100 Ottawa, ON K2B 8K2

Le français suit l'anglais

June 1, 2010

Vesicular Stomatitis Invokes Import Restrictions for Horses from Arizona Entering Canada

Ottawa, ON—The Breeds & Industry Division of Equine Canada would like to inform all stakeholders that, due to the reported finding of horses infected with vesicular stomatitis (VS) in Arizona, US, the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) has asked the United States Department of Agriculture (USDA) to suspend the issuance or endorsement of export certificates for horses and other equines for all end-uses originating from the state of Arizona.

The imposed restrictions on the import of equidae into Canada from Arizona is effective immediately. The CFIA has confirmed that the import restrictions only apply to live horse, donkey or mule imports and not to equine semen or equine embryo imports.

The USDA has also been asked to certify the following for horses and other equines from all other states as follows: "During the previous twenty-one (21) days, the animal(s) in this shipment has/have not been in the State of Arizona."

It is strongly recommended that horse owners refrain from travelling to or transiting through Arizona with their horses. For horse owners who still want to export their horses to Arizona, it is important to note that they cannot bring them back to Canada on the original Canadian export certificate. Instead, it will be necessary that they bring their animals back to Canada with an import permit and a US health certificate containing supplementary certification or move their horses to an alternate state and establish residency in that state for at least 21 days prior to export to Canada. In the case of moving the horse(s) to an alternate state, the horse(s) will be returning to Canada on a US health certificate that includes a statement for non-residency in Arizona during the last 21 days prior to export to Canada (i.e. "During the previous twenty-one (21) days, the animal(s) in this shipment has/have not been in the state of Arizona").

When supplementary certification is used, it must state that

- the horse(s) were inspected by a veterinarian within fifteen (15) days preceding the date of importation;
- The horse(s) have not been on a premises where Vesicular Stomatitis (clinical or serological) has occurred during the 60 days immediately preceding exportation to Canada, nor has this disease occurred on any adjoining premises during the same period of time; and
- The horses must have tested negative to Vesicular Stomatitis using a cELISA test, during the fifteen (15) days prior to the date of importation into Canada.

It is also important to note that various US states may also prohibit movement into state without permit/certification/testing/post-entry testing. The Canadian horse owner should check state requirements before movement.

Equine piroplasmiasis related import restrictions for all equine originating from the states of Texas and New Mexico are also still applicable.

Current import requirements for equidae entering Canada may be found using the CFIA Automated Import Reference System (AIRS) at <http://airs-sari.inspection.gc.ca>. To determine specific import requirements for each horse, specific parameters that refer to each horse's circumstances will need to be entered and customized import requirements will be provided.

Vesicular stomatitis is a disease that primarily affects cattle, horses and swine, and occasionally sheep and goats. Humans can be exposed to the virus when handling affected animals but rarely become infected. Vesicular stomatitis causes blister-like lesions in the mouth and on the dental pad, tongue, lips, nostrils, hooves, and teats. These blisters swell and break, leaving raw tissue that is so painful that infected animals show signs of lameness and generally refuse to eat and drink which results in severe weight loss. There is risk of secondary infection of the open wounds. Animals usually recover within 2 weeks. While vesicular stomatitis can cause economic losses to livestock producers, it is a particularly important disease because its outward signs are similar to—although generally less severe than—those of foot-and-mouth disease, which horses are not susceptible to. The only way to distinguish among these diseases in livestock other than horses is through laboratory tests.

The mechanisms by which vesicular stomatitis spreads are not fully known: insect vectors, mechanical transmission, and movement of animals are probably responsible. Once introduced into a herd, the disease apparently moves from animal to animal by contact or exposure to saliva or fluid from ruptured lesions. Historically, outbreaks of vesicular stomatitis have occurred in southwestern United States during warm months and particularly along river ways. However, outbreaks are sporadic and unpredictable.

(Source: USDA)

Additional information will be provided as it becomes available on the Equine Canada website at www.equinecanada.ca.

About Equine Canada Breeds & Industry Division

Equine Canada Breeds & Industry Division provides a structure for the more than 40 breed organizations operating in Canada to unite as a coalition under the national federation of Equine Canada. It provides a forum from which to seek and exchange information between Equine Canada, Canadian stakeholders, the Government of Canada and foreign entities. The Breeds & Industry Division works to promote and assist a vibrant equine industry and to affect policy in Canada. Breed organizations and industry partners share resources and expertise with unity of purpose to increase the long-term profitability of Canada's equine sector and ensure its future viability. Visit www.equinecanada.ca for complete information about the Equine Canada Breeds & Industry Division.

About Equine Canada

Equine Canada is Canada's national governing body for equestrianism. A member-driven, charitable institution, it is the executive branch of the Canadian Equestrian Team, and the national authority for equestrian competition; the national voice for recreational riders; and the national association for equine welfare, breeding, and industry. Equine Canada is recognised by the Government of Canada, the International Equestrian Federation (FEI), and the Canadian Olympic Committee as the national organisation representing equestrian sport and equine interests. For more information about Equine Canada, please visit www.equinecanada.ca.

-30-

L'apparition de la stomatite vésiculeuse force le Canada à imposer des restrictions sur l'importation de chevaux d'Arizona

Ottawa, Ontario, le 1er juin 2010 — La division Races et Industrie de Canada Hippique souhaite informer tous les intervenants du milieu qu'en raison de la découverte, en Arizona, de chevaux atteints de stomatite vésiculeuse (SV), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a demandé au United States Department of Agriculture (USDA) de suspendre la délivrance ou l'acceptation de certificats d'exportation pour les chevaux et autres équidés à usage final qui proviennent d'Arizona, USA.

L'imposition de restrictions sur l'importation au Canada d'équidés provenant d'Arizona entre en vigueur immédiatement. L'ACIA a confirmé que ces restrictions ne s'appliquent qu'aux importations de chevaux, ânes et mules vivants et non à la semence ou aux embryons.

Le USDA a également été appelé à fournir une certification additionnelle pour les chevaux et autres équidés provenant de tous les autres états en ces termes : *Au cours des vingt et un (21) derniers jours, l'animal (les animaux) faisant partie de ce lot d'expédition n'a pas (n'ont pas) séjourné en Arizona.*

Il est fortement conseillé aux propriétaires de chevaux de s'abstenir de voyager en compagnie de leurs chevaux en Arizona ou de transiter avec ces derniers par cet état. En ce qui concerne les propriétaires de chevaux qui veulent tout de même exporter leurs chevaux en Arizona, ces propriétaires sont priés de noter qu'ils ne pourront pas les ramener au Canada avec leur certificat d'exportation canadien initial. Ils devront plutôt demander un permis d'importation ainsi qu'un certificat zoosanitaire des USA comprenant une certification additionnelle, ou déplacer leurs chevaux dans un autre état et les y loger pendant au moins 21 jours avant leur exportation au Canada. Si ces chevaux sont déplacés dans un autre état, ils retourneront au Canada accompagnés d'un certificat zoosanitaire américain portant la déclaration de non résidence en Arizona au cours des derniers 21 jours avant leur exportation au Canada (*Au cours des vingt et un (21) derniers jours, l'animal (les animaux) faisant partie de ce lot d'expédition n'a pas (n'ont pas) séjourné en Arizona*).

La certification additionnelle doit également faire état de ce qui suit:

- Les chevaux ont été examinés par un vétérinaire quinze (15) jours avant la date de l'importation,
- Les chevaux n'ont pas visité des lieux où la stomatite vésiculeuse (signes cliniques ou sérologie) a été signalée au cours des soixante (60) jours précédant immédiatement leur exportation au Canada et cette maladie n'a pas été détectée dans des lieux contigus au cours de la même période,, et
- Les chevaux doivent avoir été soumis et avoir réagi négativement à un test cELISA pour la stomatite vésiculeuse au cours des quinze (15) jours précédant la date d'importation au Canada.

Il est important de noter que plusieurs états américains interdisent de circuler dans leur état sans le permis, le certificat ou le test, ou un test effectué au moment de pénétrer dans la région. Il est conseillé aux propriétaires canadiens de chevaux de se renseigner sur de telles exigences avant de se rendre sur place.

En outre, les restrictions à l'égard de la piroplasmose équine s'appliquent toujours aux importations de chevaux provenant du Texas et du Nouveau-Mexique.

Pour prendre connaissance des exigences actuelles s'appliquant à l'entrée des équidés au Canada, veuillez utiliser le système automatisé de référence à l'Importation (SARI) qui se trouve sur le site <http://airs-sari.inspection.gc.ca>. Pour connaître les exigences d'importation touchant un cheval en particulier, indiquez chaque élément définissant la situation de ce cheval, et de l'information personnalisée vous sera transmise.

La stomatite vésiculeuse (SV) est une maladie qui affecte les chevaux, les bovins, les porcs et occasionnellement les moutons et les chèvres. Les humains qui entrent en contact avec les animaux infectés sont exposés au virus mais il est rare qu'ils deviennent infectés. La stomatite vésiculeuse cause la formation de lésions semblables à des cloques à l'intérieur de la bouche, de même que sur les gencives, les lèvres, la langue, les naseaux, les sabots et le pis. En éclatant, les cloques laissent des plaies vives et douloureuses. Les animaux malades montrent des signes de boiterie et refusent généralement de boire et de manger, ce qui amène une perte de poids importante. Il y a un risque d'infection secondaire des plaies ouvertes. En général, les animaux guérissent en deux semaines. La stomatite vésiculeuse peut engendrer des pertes économiques chez les producteurs de bétail car c'est

une maladie qui revêt une grande importance en raison de sa ressemblance, en moins grave cependant, à la fièvre aphteuse à laquelle les chevaux ne sont toutefois pas réceptifs. La seule façon de distinguer les maladies affectant le bétail autre que les chevaux est par le biais d'analyses de laboratoire.

On ne connaît pas très bien le mécanisme de propagation de la stomatite vésiculeuse. On croit que les vecteurs probables sont les insectes et les déplacements d'animaux. Une fois introduite dans un troupeau, la maladie se transmet d'un animal à un autre par contact, par la salive ou par les fluides s'échappant des lésions. Historiquement, les épizooties de stomatite vésiculeuse se sont produites par temps chaud dans les régions du sud-ouest des États-Unis, surtout le long des rivières. Toutefois, les épizooties sont sporadiques et imprévisibles. (Source : USDA)

Canada Hippique fera le suivi de la situation au fur et à mesure de son évolution. Visitez le site Web suivant : www.equinecanada.ca.

À propos de la division Races et Industrie de Canada Hippique

La division Races et Industrie de Canada Hippique procure une structure aux membres de plus de 40 associations de races exerçant leurs activités au Canada. Cette coalition de forces agissant sous l'égide de la fédération nationale Canada Hippique forme une tribune propice aux échanges d'informations entre Canada Hippique, les parties intéressées au sein du milieu canadien, le gouvernement du Canada et d'autres instances étrangères. La division Races et Industrie travaille à promouvoir l'industrie canadienne du cheval et elle l'aide à conserver son dynamisme, tout en appliquant des politiques au Canada. Les organismes de races et les partenaires de l'industrie échangent des ressources et des connaissances dans la même optique, qui est celle de stimuler la rentabilité à long terme du secteur canadien du cheval et de veiller à ce qu'il demeure viable. Visitez le www.equinecanada.ca pour obtenir un complément d'information sur la division Races et Industrie de Canada Hippique.

À propos de Canada Hippique

Canada Hippique est l'organisme national chapeautant l'hippisme. Institution caritative axée sur le service aux membres, Canada Hippique est la division administrative de l'Équipe équestre canadienne faisant autorité en concours hippique national. Elle est la voix nationale des cavaliers de loisir, l'association nationale représentant le bien-être du cheval, l'élevage et l'industrie. Canada Hippique est reconnue auprès du gouvernement du Canada, de la Fédération équestre internationale et du Comité olympique canadien en tant qu'organisme représentant les sports équestres et les intérêts équins. Pour plus de renseignements sur Canada Hippique, veuillez visiter le www.equinecanada.ca.

- 30 -

Source : Julie Cull
Coordonnatrice des communications
Canada Hippique
Tél. (613) 248-3433 poste 136
Courriel : jcull@equinecanada.ca